



DEROULE DE L'APRES-MIDI

- ✓ 13h30 -15h30 // Atelier 1 : découvrez la norme ISO 50001 et le retour d'expérience d'une entreprise qui l'a mise en place ! Présentation de PRO-SMEn, un dispositif pour financer la mise en place de la norme dans votre entreprise.

 Intervenants: Eric DESCOMBES, Référent Energie de l'entreprise RILLETTES BAHIER et Katia DAHMANI, chargée de mission Energie à l'ATEE
- ✓ 15h30-16h // Visite du showroom d'Utilities Performance, monitoring et visualisation d'un site industriel ISO 50 001 équipé d'un suivi avec tableaux de bords énergétiques et analyses d'Utilities Performance
- ✓ 16h-18h // Atelier 2 : découvrez la nouvelle version de la norme et ses évolutions ! Intervenante: Céline PASTO, ingénieure chez Utilities Performance
- ✓ 18h-18h30 // Visite du showroom d'Utilities Performance, monitoring et visualisation d'un site industriel ISO 50 001 équipé d'un suivi avec tableaux de bords énergétiques et analyses d'Utilities Performance













La force d'un réseau pour accompagner les entreprises dans leur démarche d'économies d'énergie

www.orace.fr















LA FORCE D'UN RESEAU

150 Adhérents Consommateurs - Experts - Écoles - Partenaires

Un réseau d'experts de l'énergie



CLUB ENERGIE & CLUB ISO 50001 Un réseau de référents Energie









CLUB ISO 50001

Un club réservé pour les référents Energie des entreprises certifiée ISO 50001

- √ 3 à 4 réunions par an
- ✓ Mutualisation d'outils (revue énergétique)
- ✓ Formation (exemple: devenir auditeur interne)
- ✓ Organisation d'audits croisés





















UN OBJECTIF : RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DES ENTREPRISES

ORACE est au service des entreprises tout au long de leur démarche d'économie d'énergie

VALORISER LES ACTIONS

MONTER EN COMPETENCE



Veille & Information Energie

CONSTRUIRE LE PROJET



Visite Entreprise
Etat des lieux de
votre situation
Aide à la prise de
décision

PASSER A L'ACTION



Boîte à outils Recherche de financement Réseau d'Experts Sensibiliser vos salariés



Accompagnement à la communication Valorisation de vos actions

Objectif : réaliser rapidement des économies d'énergie dans votre entreprise !



SENSIBILISER VOS SALARIES

>> Accompagnement à la sensibilisation de vos salariés par ORACE

Construire votre plan de communication Energie



- ✓ Un état des lieux
- ✓ Deux ateliers de brainstorming avec l'équipe Energie en entreprise
- ✓ Une stratégie sur mesure de communication sur l'énergie sur 1 an

Nos références











SENSIBILISER VOS SALARIES

>> Accompagnement à la sensibilisation de vos salariés

Animation d'un atelier de sensibilisation aux économies d'énergie



- √ 3 mini-ateliers animés par ORACE (environ) 2h d'animation)
 - 1. un quizz Energie pour éveiller l'intérêt
 - 2. des wattmètres pour comprendre et mesurer l'énergie
 - 3. un jeu de classification d'équipements énergivores pour sensibiliser
- ✓ Une boite à idées pour impliquer
- ✓ Distribution de documentations Ademe pour informer





SAVE THE DATE ORACE ENERGIE TOUR

LE JEUDI 21 MARS 2019

CCI VENDEE LA ROCHE SUR YON

Inscription en ligne www.orace.fr













TUTORAT

Programme PROREFEI



Programme de formation des référents Energie dans l'industrie

1 MOOC

Formation à distance pour réviser ou acquérir les connaissances théoriques fondamentales de l'efficacité énergétique en industrie

Fondamentaux de l'énergie - 6 heures

2 STAGE EN PRESENTIEL

Rôle et position du Référent Energie, identification des acteurs, se familiariser avec une méthodologie d'actions 2 jours

OBLIGATOIRE

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL EN SITUATION DE TRAVAIL

Mise en œuvre concrète des actions d'économies d'énergie

Equivalent à 2,5 jours sur plusieurs semaines

Le Programme PRO-REFEI prend en charge les coûts pédagogiques :

- ✓ Si le salarié réalise le parcours obligatoire en totalité (de l'étape 1 à la fin de l'étape 3)
- ✓ À hauteur de :
- 100% pour les entreprises dont l'effectif est < a 300 salaries
- 50% pour les entreprises dont l'effectif est ≥ a 300 salaries
- *Dans la limite de 3 salaries par entreprise (SIREN)
- *Uniquement les entreprises industrielles

Prochaines formations
6 et 7 Février à Nantes
18 et 19 Septembre au Mans

Inscription en ligne

www.orace.fr



DEVENIR ADHÉRENT

COLLÈGE		MONTANT	
		HT/AN	TTC/AN
Entreprise consommatrice d'énergie	☐ Facture énergétique < 20 000€/an	200€	240€
	☐ Facture énergétique de 20 000€/an à 100 000€/an	550€	660€
	☐ Facture énergétique de 100 000€/an à 250 000€/an	1 100€	1 320€
	☐ Facture énergétique > 250 000€/an	2 200€	2 640€
Enseignement		550€	660€
Partenaires	☐ Collectivité < 50 000 habitants	550€	660€
	☐ Collectivité de 50 000 à 100 000 habitants	1 100€	1 320€
	☐ Collectivité > 100 000 habitants	2 200€	2 640€
	☐ Autres partenaires	550€	660€
Entreprise experte de l'énergie	Contactez-nous		l l

Plus d'information Lucie LE FLOCH — <u>lucie.lefloch@orace.fr</u>



MERCI à bientot















ASSOCIATION TECHNIQUE ENERGIE ENVIRONNEMENT



- Indépendante
- Créée en 1978
- Plus de 2200 adhérents
- 13 groupes régionaux actifs



Délégations régionales ATEE





Rassemble... les acteurs professionnels de la chaîne énergétique

Confronter les points de vue

Disposer de retours d'expériences

- o Professionnels à titre individuel
 - Responsables énergie environnement, responsables techniques, ingénieurs d'études, gestionnaires d'équipements collectifs
- Entreprises et collectivités consommatrices d'énergie
- O Fournisseurs d'énergie, d'équipements et de services
 - Études, exploitation, contrôle, financement...
- Administrations, Universités, autres associations

Syndicats professionnels

FEDENE
FFB
FNSEA
GIMELEC
MEDEF
SYNTEC INGENIERIE
UIC
UFIP
UTP

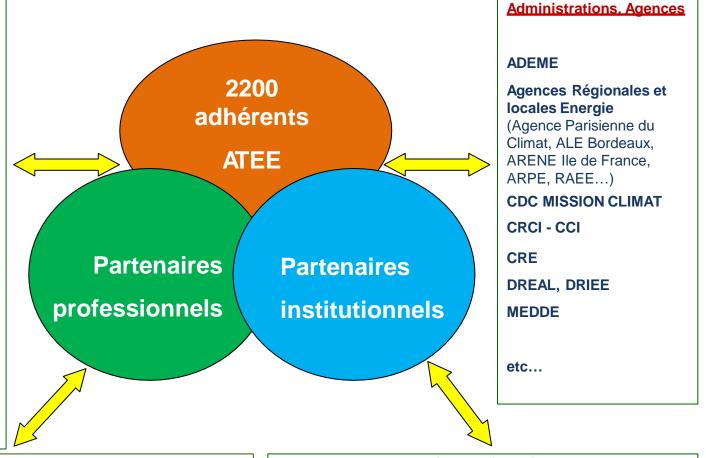
etc... Associations

AFG
AFGNV
AFNOR
AMORCE
ASF SOFERGIE
CIBE
CLER
COGEN EUROPE
EPE
OPQIBI
UNIDEN
etc...

Centres d'études

CEREN
CEMAGREF
CITEPA
CSTB
GRETh
etc...

Un réseau de partenaires



Collectivités / Etablissements publics

C.U. BORDEAUX, LILLE MÉTROPOLE, CU GRAND TOULOUSE, HABITAT 76, OPAC 38, MOSELIS, SITOM 93, SIAAP, VILLE DE PARIS...

Entreprises et fournisseurs

Ministères.

3M France, ALSTOM POWER, ARKEMA, CLARK ENERGY, COFELY, DALKIA, EDF, ENERIA, GDF SUEZ, RHODIA ENERGY, SOLVAY, TOTAL, VEOLIA,...



L'ATEE s'engage pour faire progresser la maîtrise de l'énergie et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de l'association est de favoriser une plus grande maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités et, plus généralement, d'aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie, ceci afin de concourir à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en améliorant leur propre rentabilité.

- L'ATEE rassemble les acteurs de la chaîne énergétique pour confronter les points de vue et capitaliser les retours d'expériences
- ➤ L'ATEE assure une veille économique et technologique pour informer, sensibiliser et motiver
- L'ATEE œuvre pour l'intérêt général.



L'efficacité énergétique des entreprises et des collectivités : préoccupation première de l'ATEE

L'ATEE et sa **Cellule MDEE** constitue un carrefour d'échanges sur les bonnes pratiques et les retours d'expériences. Ses travaux permettent d'élaborer des outils simples pour accompagner les responsables énergie des entreprises et des collectivités dans leur démarche de management de l'énergie. Pour aider les organisations à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie, l'ATEE met à la disposition de ses adhérents une palette d'outils et de références :

- > Répertoire ATEE des bureaux d'étude réalisant des audits énergétiques en entreprise
- Guide Etat des lieux des solutions de financement et de garantie de la performance énergétique dans l'industrie
- > Répertoire Etat des lieux et répertoire des solutions logicielles de gestion énergétique
- Guide pratique de l'air comprimé
- Guide sur la fin des Tarifs Réglementés de Vente pour les professionnels Electricité et gaz naturel
- ENERGIE SIM : outil de simulation de la mise en œuvre de son plan d'action en efficacité énergétique
- ➤ ENERGIE CHECK : outil à destination du manager énergie pour une autoévaluation de la démarche de management de l'énergie en place dans son entreprise
- Des visites de sites et des conférences dans toute la France



Propose... des mesures et techniques pour faire progresser la maîtrise de l'énergie dans le respect de l'environnement

L'ATEE c'est aussi :

... En liaison avec l'ADEME, CRE, MEDDTL ...

Club Cogénération

Cogénération et quotas de CO², contrats et tarifs, dispatchabilité, raccordement au réseau électrique, coordination avec les producteurs, fiscalité des cogénérations,...

Club Biogaz

Tarifs de rachat de l'électricité produite, agriculture et biogaz, canalisations dédiées, réinjection dans le réseau de gaz naturel, réglementation des installations classées, ...

Club C2E – Certificats d'économies d'énergie

6 groupes de travail sectoriels et 1 groupe de travail « Procédures » ; Mise au point d'actions standardisées d'économies d'énergie, fiches techniques et explicatives ; Questions/réponses, FAQ, Mémento...

Club Stockage d'énergies

Veilles technique, technologique, économique, réglementaire, fiscale ; Groupes de travail spécialisés ; Réalisation d'études et enquêtes,...

Club Power to gas : lancé en novembre 2017



Informe... de manière synthétique et concrète favorise les échanges professionnels

ENERGIE PLUS

Bimensuel d'actualités de l'énergie de 32 pages : marchés et techniques de l'énergie, dossiers, enquêtes, veille règlementaire, retours d'expérience, financements, (20 numéros par an) et une version digitale à chaque abonné

COLLOQUES, VISITES DE SITES

Près de 50 manifestations par an à Paris et en Régions :

- L'audit énergétique réglementaire
- Le stockage d'énergies
- Rénovation énergétique des bâtiments : enjeux, méthodes et outils
- Cogénération : état des lieux en France et en Europe
- Traitements et valorisation du biogaz
- Management de l'énergie, audit énergétique obligatoire et certification ISO 50001
- Réduire la facture énergétique de votre entreprise
- Les certificats d'économies d'énergie 4e période
- Valorisation de la chaleur fatale
- ...

FLASH INFOS



ENERGIE *PLUS*, revue bimensuelle de l'ATEE

Tous les 15 jours, 32 pages sur l'évolution du monde de l'énergie et de l'environnement dans toutes ses dimensions : économie, technologique, réglementaire et tarifaire



ENERGIE PLUS, la revue professionnelle de la maîtrise de l'énergie



Sur Internet... plus de 50 000 visites par mois





www.atee.fr



inscrivez-vous à la Newsletter ATEE et rejoignez les 5500 abonnés













Le Programme PRO SMEn

11 Décembre 2018

Contact:

Katia DAHMANI, Chargée de missions MDE



Qu'est ce que l'ATEE?





Principales missions de l'ATEE

Missions

- Faire progresser la maitrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités
- Aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaitre les actions possibles pour améliorer leur performance énergétique

Les adhérents

- Fournisseurs de solutions en efficacité énergétique
- Responsables énergie des entreprises et des collectivités
- Responsables, agents, chercheurs, enseignants, administrations, universités, associations
- → L'ATEE compte 2 200 adhérents





Les pôles d'expertise













L'Efficacité Energétique à l'ATEE

- •L'efficacité énergétique de l'industrie est une préoccupation première de l'ATEE qui apporte ses contributions à différents niveaux :
- -Structurer le marché de l'efficacité énergétique à travers des guides de solutions (Logiciels de gestion énergétique, auditeurs énergétiques, solutions de relève, chaleur fatale)
- -Un rôle de veille technique, réglementaire et normative en matière de maîtrise de l'énergie
- Mener des études, enquêtes
 (Enquête référent énergie, état des lieux des CPE / tiers financement dans l'industrie)
 - √ Valorisation des travaux sous forme d'une boîte à outils à disposition des référents énergie dans l'industrie
 - ✓ Mobilisation de l'expertise des adhérents
 - ✓ Constitution d'un réseau de référents énergie dans l'industrie





Les clubs de l'ATEE



Un espace de travail et d'échanges neutre et fédérateur pour les acteurs concernés par le dispositif des CEE

- Pilotage des groupes de travail en charge de rédiger les fiches d'opération standardisées
- Etre force de propositions auprès des pouvoirs publics pour développer le dispositif ;
- Diffuser les informations relatives au dispositif (colloque, fiches explicatives, FAQ...)



Promouvoir les filières de production et de valorisation du biogaz

- Proposer des mesures et aménagements réglementaires
- Participer aux concertations nationales et européennes
- Partage d'expériences et diffuser les bonnes pratiques
- Organiser des colloques, formations, visites de sites



Promouvoir le développement de la cogénération en France

- Offrir aux membres une structure de concertation et de réflexion sur les technologies existantes
- Etre force de proposition reconnue par les pouvoirs publics
- Aider les membres à mieux appréhender les enjeux technologiques, réglementaires, économiques et fiscaux de la cogénération et de ses marchés associés



Rassembler tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des technologies et systèmes de stockage d'énergies stationnaires

- Offrir une structure de concertation et de réflexion sur la filière
- Constituer une force de propositions reconnue par les pouvoirs publics
- Aider les membres à mieux appréhender les multiples enjeux fiscaux, réglementaires, économiques, technologiques de la filière



L'ATEE, c'est aussi ses délégations régionales et sa revue Energie Plus

Les délégations régionales

Véritables animateurs régionaux, les 15 groupes de l'ATEE, répartis dans toute la France, rassemblent les adhérents, expriment leurs positions sur les principaux sujets d'intérêt, diffusent l'information et organisent des rencontres professionnelles.

http://atee.fr/région



Energie Plus

La revue professionnelle de la maîtrise de l'énergie, reflète l'évolution du monde de l'énergie et de l'environnement dans toutes ses dimensions : économiques, technologiques, réglementaires et tarifaires.

https://www.energie-plus.com/_





Qu'est ce que le Programme PRO SMEn ?





Qu'est ce que le programme PRO SMEn? (1/2)

- PRO-SMEn, un Programme national d'information et d'action en faveur de la maîtrise de la demande énergétique
- Objectif : accélérer le déploiement de la norme ISO 50001 en France
- Le Programme se décompose en deux sessions :
 - « PRO SMEn 1 » pour la session 2016-2018,
 - « PRO SMEn 2 » pour la session 2018-2020.
- PRO-SMEn soutient financièrement la mise en place de Systèmes de management de l'énergie (SMEn) conformes à la norme ISO 50001, par l'attribution d'une prime.



Toutes les infos sur pro-smen.org

Qu'est ce que le programme PRO SMEn? (2/2)

- Ce Programme est très ouvert et concerne : PME, ETI, grandes entreprises, collectivités, établissements publics, bailleurs sociaux...
- Le montant de la prime s'élève à 20 % des dépenses énergétiques des sites certifiés ISO 50001 (la prime est plafonnée à 40 000 €)
- Le Programme est coordonné et géré par l'ATEE
- Le fonds du Programme s'élève à 20 M€ pour la session 2018-2020
 Il est alimenté par EDF qui, en contrepartie, reçoit des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), conformément à un arrêté ministériel



Toutes les infos sur pro-smen.org

Bilan de PRO SME*n* 1 : session 2016 – 2018

- Les demandeurs devaient s'inscrire avant le 31 décembre 2017 :
 170 questionnaires d'identification (étape 1) ont été reçus ;
- Les demandeurs avaient jusqu'au 15 Novembre 2018 pour présenter leur demande d'aide (étape 2) et fournir leur certificat ISO 50001;
- L'industrie représente 59 % des demandes
- ⇒ Près de 40 % des demandes sont issues des filières à haut potentiel d'économies d'énergie (IAA, Métaux, Plasturgie, Chimie)
- 62 % des demandeurs avaient déjà réalisé un audit énergétique
- 48 % sont certifiés ISO 14001
- 54 % sont certifiés ISO 9001



Comment demander l'Aide?





Comment demander la prime?

Etape 1

Identification des demandeurs

Un **questionnaire** à remplir et télécharger sur

www.pro-smen.org

Date limite de dépôt : 30 juin 2020

Etape 2

La Demande d'Aide:

Une fois certifié ISO 50001, le demandeur peut passer en Etape 2 :

Un **formulaire** est à remplir auquel doivent être joints des **justificatifs**

Un **délai de 18 mois** est autorisé entre l'Etape 1 et l'Etape 2

Date limite de dépôt : 1er Octobre 2020 Validation et délivrance de la prime sous forme d'un chèque

Fin du programme

31 Décembre 2020



Le fonctionnement du Programme

Etape 1 : Identification des demandeurs et des projets

Etape 1 jusqu'au 30/06/2020

Identification des demandeurs et des projets



Etape 1 : Identification des demandeurs et des projets

Modalités

- Le demandeur télécharge, remplit et renvoie en version papier (recommandé A/R) à l'ATEE un questionnaire d'identification téléchargeable sur www.pro-smen.org
- ✓ Questionnaire de 3 pages comportant : identité de l'entité, nombre de sites à certifier, délais prévus
- Si le questionnaire est conforme, l'ATEE transmet un mot de passe permettant de télécharger le formulaire de demande d'Aide de l'Etape 2 sur www.pro-smen.org
- ✓ Si non conformité, commentaires d'alerte sur les manques et possibilité de renvoi du questionnaire après correction



Etape 2: La Demande d'Aide





Etape 2 : Réception et instruction de la demande d'Aide

Modalités

La *Demande d'Aide* (formulaire de demande + pièces justificatives) devra être envoyée en version papier (recommandé A/R) à l'ATEE, dans un délai maximal de 18 mois à compter de la date d'envoi du *questionnaire d'identification* de l'Etape 1 et au plus tard le 01/10/2020.

Elle comprend les éléments suivant:

- ✓ Formulaire de demande d'Aide complété téléchargeable sur <u>www.pro-smen.org</u>
- ✓ Certificat ISO 50001 conforme version 2011 ou 2018
- ✓ Avis de situation au répertoire SIRENE de moins de 3 mois pour chaque site inclus dans le périmètre
- ✓ Attestation sur l'honneur du représentant légal indiquant le montant des dépenses énergétiques des sites certifiés (dernier exercice clos)
- ✓ Règlement du Programme signé

Si non conformité, commentaires d'alerte sur les manques et possibilité de renvoi du questionnaire après correction



Instruction des Demandes, validation et délivrance de l'Aide



Instruction des Demandes, validation et délivrance de l'Aide

Modalités

Lorsque la Demande d'Aide transmise par le demandeur est conforme et complète :

- ✓ Notification au demandeur du montant de la prime attribuée
- ✓ Le demandeur envoie une facture à l'ATEE
- ✓ L'ATEE déclenche le versement de la prime (par chèque)
- ✓ Attention le bénéficiaire dispose d'un délai de 60 jours à partir de l'avis d'attribution pour adresser sa facture à l'ATEE.



Qui peut demander l'Aide?





Les conditions d'éligibilité (1/7)

Qui peut bénéficier de la prime ?

- Entreprises immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés (y compris EPIC)
 - ⇒ Téléchargement du *Questionnaire A*
- Autres personnes morales de droit privé visées par l'article L.612-1 du Code de Commerce (mutuelles, fondations ayant une activité économique)
 - ⇒ Téléchargement du *Questionnaire B*
- Personnes morales de droit public : collectivités locales, établissements publics
 - → Téléchargement du Questionnaire C

Le demandeur est identifié par son SIREN.

Une seule demande recevable par SIREN. Un seul certificat par Demande.



Les conditions d'éligibilité (2/7)

Restrictions

- La politique énergétique doit être définie par la direction du demandeur à une date postérieure au 19 Février 2016
- La date de délivrance du certificat ISO 50001 doit être postérieure au 1^{er} janvier 2018
- Ne pas avoir bénéficié d'aides à la décision de l'ADEME pour un accompagnement à la mise en place d'un SMEn
- Ne pas avoir bénéficié des dispositions de l'art 5 de l'arrêté du 29/12/14 (bonification CEE – norme ISO 50001)
- Aucun site ne doit avoir bénéficié d'un abattement sur le TURPE conformément à l'art 156 de la loi sur la TECV (électro intensifs)
- Au maximum, 3 aides par Groupe de sociétés (par session PRO SMEn).



Les conditions d'éligibilité (3/7)

L'organisme certificateur

- Le certificat EN ISO 50001 doit être délivré par un organisme accrédité, pour cette norme:
- a) par le COFRAC ou
- b) un autre organisme d'accréditation européen membre de l'EA (european cooperation for accreditation)

Le certificat ISO 50001 (version 2011 ou 2018)

- La date de délivrance du certificat doit être postérieure au 1er janvier 2018
- Le certificat doit comporter les mentions suivantes :
- a) Le numéro SIREN du demandeur
- b) Les noms et adresses postales des sites certifiés
- c) Une note précisant que « l'ensemble des activités de l'entreprise sur le site ou les sites donnés est couvert par la certification »
- d) L'identification complète de l'organisme certificateur



Les conditions d'éligibilité (4/7)

Définition du périmètre du SMEn

- Les sites couverts par le certificat sont situés sur le territoire national : France métropolitaine, Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, St Pierre et Miquelon.
 - Le certificat ne doit pas comporter de sites situés à l'étranger.
- Pour les entreprises, le certificat peut couvrir un ou plusieurs sites
- Pour les collectivités territoriales, la notion de site est cohérente avec celle d'infrastructures : gymnase, école, stade, mairie...
- Domaine d'application (sauf pour collectivités territoriales): le certificat doit porter sur l'ensemble des activités d'une entité juridique sur un site donné (procédés industriels, activités tertiaires, etc...).



Les conditions d'éligibilité (5/7)

Cas de sites en renouvellement de certification

Les renouvellements de certificat ISO 50001 ne sont pas éligibles à l'aide du Programme PRO-SMEn

Exception en cas d'extension du périmètre de certification

Lorsque le SMEn certifié comprend dans son périmètre, A LA FOIS

un ou plusieurs sites déjà certifiés ISO 50001 (et donc en renouvellement)

<u>ET</u>

un ou plusieurs sites en primo-certification,

<u>SI</u>

les dépenses énergétiques des sites en renouvellement de certification n'excèdent pas
 50 % du total des dépenses énergétiques de l'ensemble des sites inclus dans le périmètre certifié.

Conditions : Le Demandeur doit attester, d'une part le montant des dépenses énergétiques des sites en renouvellement de certification et, d'autre part, le montant des dépenses énergétiques des sites en primo-certification.

L'aide du Programme PRO-SMEn est limitée à 10 % des dépenses énergétiques des sites en primo-certification. Elle est plafonnée à 20 000 €.



Les conditions d'éligibilité (6/7)

Exemple

BIJOUX SAS certifiée ISO 50001 pour un site (A) en 01.2016. Le Certificat arrive en renouvellement en 01.2019.

Cas n°1:

Renouvellement du certificat, périmètre à l'identique : site (A)

⇒ PRO SIMEn

Cas n°2

Extension du périmètre de certification :

Site (A) en renouvellement + Site (B) en primo certification

- Dépenses énergétiques/an de (A) > 50 % de (A) + (B)
 - \Rightarrow PRO SMEn
- Dépenses énergétiques/an de (A) < 50 % de (A) + (B)

 \Rightarrow PRO SMEn



Les conditions d'éligibilité (7/7)

Définition des dépenses énergétiques

- Il convient de considérer comme dépenses énergétiques les factures <u>d'achat</u> d'électricité, de gaz de réseau, de combustibles minéraux solides, de fioul domestique, de butane-propane, de fioul lourd, de coke de pétrole, de vapeur/eau chaude, biomasse ainsi que tous les carburants
- Les contrats d'achat d'énergie dans les cas des chaufferie/générateur externalisé ou de bâtiment externalisé ne sont pas éligibles



Toutes les infos sur

www.pro-smen.org

Règlement du Programme, FAQ, documents à télécharger

Contact: pro-smen@atee.fr

L'Aide PRO-SMEn ne constitue pas un droit à délivrance et n'a pas un caractère systématique. Son attribution est fonction des priorités et des dispositions figurant dans le Règlement du Programme ainsi que des fonds disponibles.

Le présent document qui résume les principales caractéristiques du Programme n'a qu'un objet informatif et n'est pas opposable à l'ATEE pour l'obtention d'une Aide.



L'EFFICACITÉ

à cœur

ISO 50001

Système de Management de l'Energie (SMé ou SMEn)



ZI Carrières Beurrière Allée du Lac Bleu BP 70102 **49 243 AVRILLE**

Tel: 02 41 69 22 10 Fax: 02 41 34 60 62

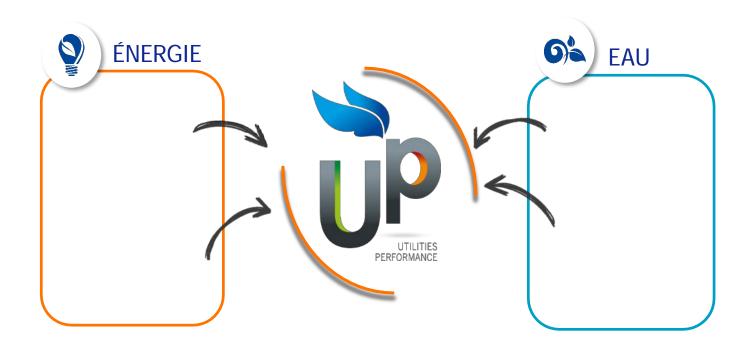
Intervenant Céline PASTOL Chef de Projet Audit Energie / ISO 50001 c.pastol@utilities-performance.com tél: + 33 6 22 72 48 56





Des savoir-faire complémentaires accumulés depuis plus de 40 ans...

... et des valeurs communes

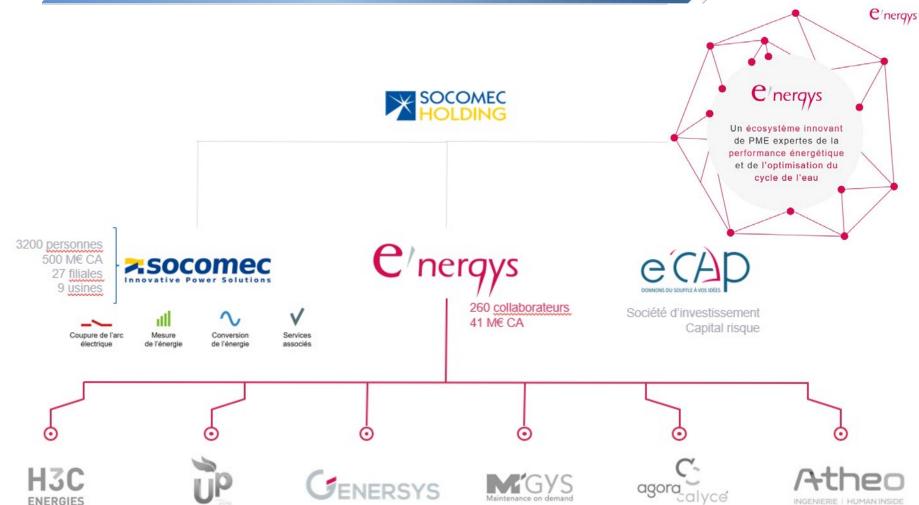


Une collaboration débutée en 2006 jusqu'à la fusion complète en 2015













EAU

- Ressources en eau
- Ingénierie et réhabilitation de forages
- Station amont et aval de traitement d'eau
- Contrôle des eaux souterraines
- Géothermie



ÉNERGIE

- Chaufferie
- Centrale de cogénération
- Méthanisation
- Biomasse
- Réseau de chaleur

- Utilités industrielles
- Distribution / Émission
- Électricité
- Traitement de l'air



FORMATION

- PROREFEI
- Pilotes Energie
- Management de la performance énergétique
- ISO 50001 : Déploiement d'un système de management de l'énergie
- Utilisation de la solution BARexpert©
- Les voies de l'optimisation des lavages en industrie agro-alimentaire



R&D

- Green CIP
- Phytoria
- **ELIOÉ**

- BARexpert
- Opti²Clean
- Pilote de méthanisation

UP. UTILTIES PERTOSHIPEZ

Norme ISO 50001 Système de Management de l'Energie (SMé ou SMEn)

> Contenu de la norme



Généralités

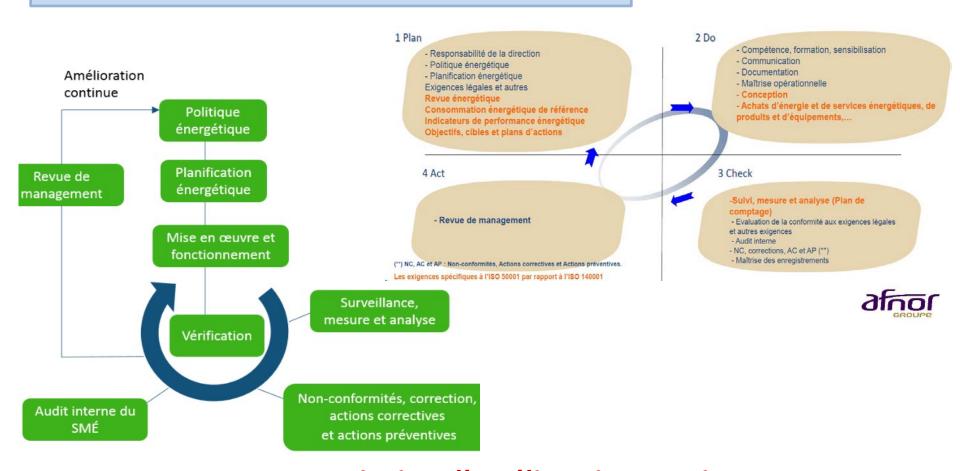
- ISO: Organisation Internationale de Normalisation
- ISO 50001 : Système de Management de l'Energie → SMé ou SMEn
- Normes internationales: ISO 50001 Août 2018, qui remplace ISO 50001 Juin 2011
- Pas d'obligations sur les critères de performance énergétiques à atteindre → OUTIL
 D'ACCOMPAGNEMENT A UNE DEMARCHE COLLECTIVE D'AMELIORATION
- Peut s'appliquer à tous types d'entreprises, quelle que soit leur taille, leurs activités, les énergies utilisées, etc
- Cadre structuré permettant d'améliorer sa performance énergétique, et donc réduire ses consommations d'énergies, de manière continue → PRISE DE CONSCIENCE, ENCLENCHER CULTURE ENERGIE à tous les niveaux



- Image entreprise → se démarquer de ses concurrents
- Maîtrise des factures énergétiques → confiance des investisseurs
- Rentabilité entreprise
- Fédérer et instaurer en interne une dynamique collective
- Vecteur de progrès et de montée en compétences
- Anticiper la réglementation



Principe fondamental



PDCA: Principe d'amélioration continue

Permet surtout de maintenir motivation et de combattre les multiples causes de dégradations



Généralités

Passage de la version de Juin 2011 à Août 2018

- Modifications de <u>forme</u>: format Hight Level Structure (HLS) → utile dans le cas de système de management unique/intégré tel que ISO 9001 / ISO 140001
- Principales modifications de <u>fond visant à clarifier le</u> <u>contexte, les rôles et la méthode</u> :
 - M&V Mesure & Vérification (IPMVP) : intégrer les dernières règles de l'art sur le mesurage de l'énergie et la vérification des économies d'énergie → plan de mesurage adapté + plan de collecte des données dés la planification → TRI plus fiables
 - Démontrer l'implication de la direction et de son équipe de management énergie (faire évoluer la culture d'entreprise, pour des résultats pérennes)
 - Démontrer l'amélioration continue de sa performance énergétique

- 1. Domaine d'application
- 2. Références normatives
- 3. Termes et définitions
- 4. Contexte de l'organisme
- 5. Leadership
- 6. Planification
- 7. Support
- 8. Réalisation
- 9. Évaluation des performances
- 10. Amélioration



Si ISO 50001 V2011 → déjà 80% des exigences nécessaires à l'ISO 50001 V2018



Généralités

Facteurs clés de réussite

> Facteur humain :

- Démarche managériale et participative, interne et externe → nécessité d'une implication à tous les niveaux (Direction, Maintenance, Services Généraux, Production, Achats, R&D, etc)
- Prévision du temps nécessaire à la mise en place et au suivi de la démarche
- Mixer les compétences au sein de l'équipe NRJ (maintenance et HSE à minima par exemple)
- Associer l'ensemble du personnel de l'entreprise à la démarche dés son initiation → communication, sensibilisation

Facteur méthodique :

- Liste exhaustive des usages, des facteurs influents, etc
- Objectifs à définir
- Indicateurs à exploiter, à communiquer

Facteur technique :

- Maîtrise de la chaîne de comptage
- Maîtrise des leviers d'actions sur les équipements et utilités

> Facteur d'auto-surveillance :

- Enregistrements systématiques et archivages
- Analyse périodique des indicateurs, ainsi que des écarts



Norme ISO 50001 Système de Management de l'Energie (SMé ou SMEn)

>> Généralités



Définitions importantes

Performance énergétique :

• Résultat(s) mesurable(s) lié(s) à l'efficacité énergétique, à l'usage énergétique et à la consommation énergétique

> Indicateur de performance énergétique (IPE) :

- Mesure ou unité de performance énergétique, définie par l'organisme → mesure simple, ratio ou modèle
- Ex: kWhé/tonne; kWhth/°C ext, Wh/Nm3; etc

Situation énergétique de référence (SER) :

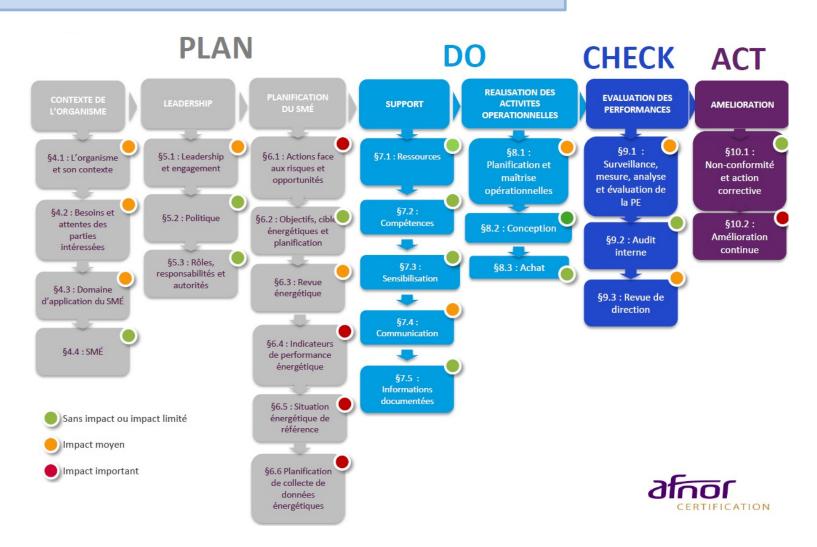
- Référence(s) quantifiée(s) servant de base pour la comparaison de performances énergétiques
- Ex : ratio année N-1; etc

<u>Usage énergétique significatif (UES)</u>:

- Usage énergétique représentant une part importante de la consommation énergétique et/ou offrant un potentiel considérable d'amélioration de la performance énergétique
- Ex : Refroidissement; procédé de production; chauffage; etc

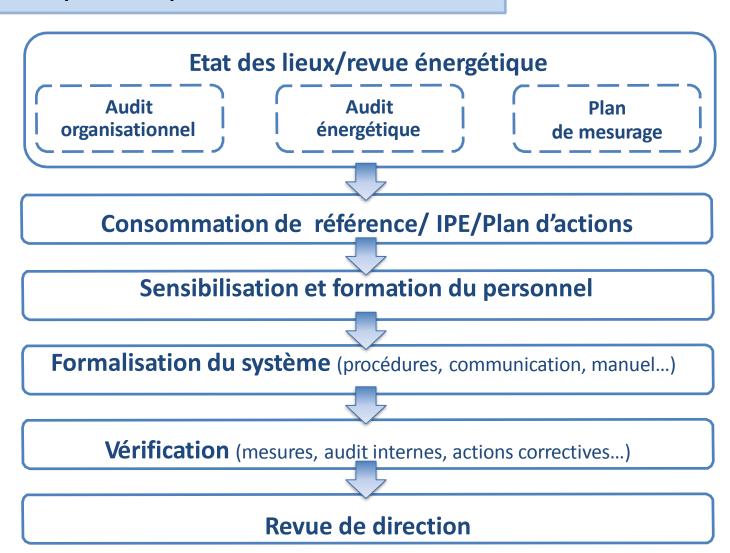


Arborescence: impact nouvelle version 2018





Vision synthétique des étapes à suivre





Enjeux externes et internes / Analyse risques et opportunités

- Eléments pouvant influer sur la capacité de l'usine à améliorer sa performance énergétique et à obtenir les résultats attendus (outils PESTEL, SWOT)
- Identification des parties intéressées et de leurs exigences, de leurs besoins, de leurs attentes (cartographie) → meilleure intégration dans le système pour une mobilisation plus marquée
- Définition du domaine d'application (activités, équipements, périmètre géographique) → ne pas exclure d'emblée des énergies









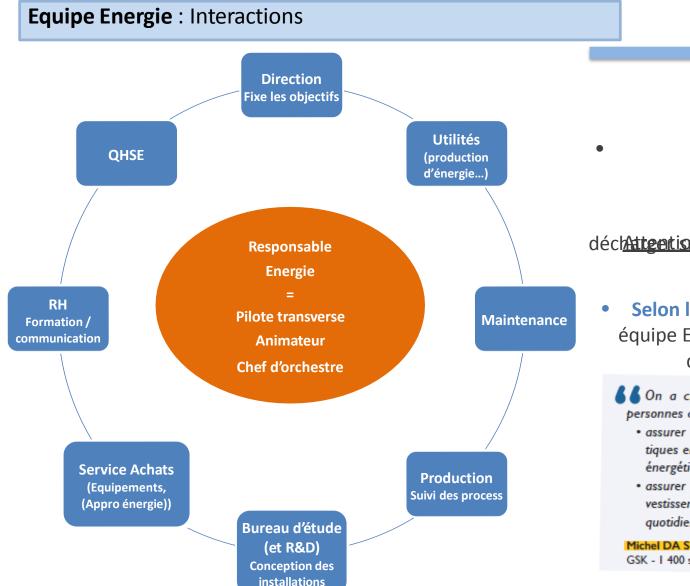
Politique Energie

- Souligne l'importance de l'implication de la direction
- Document formel indiquant les engagements de la direction dans la réussite de la démarche, personnalisé :
 - Identification du <u>périmètre</u>
 - Mise à disposition des ressources nécessaires
 - Encourage <u>l'achat</u> de produits et de services performants énergétiquement
 - <u>Objectifs</u> de performance énergétiques fixés
- Format papier A4
- Communiquée à l'ensemble du personnel → affichée dans des endroits de passage par exemple
- Mise à jour régulièrement (1 fois par an par exemple)

L'implication de la Direction est un point fondamental qui traduit l'importance d'intégrer l'efficacité énergétique dans ses propres pratiques. »

Cécile BERNARD, Chargée de l'animation et de la coordination du SMEnergie, rattachée à la Direction FERRERO - 400 salariés - Production de produits chocolatiers





Responsable Energie : un poste qui peut
 s'autofinancer

déclattention de pen dant time dant sester engagée

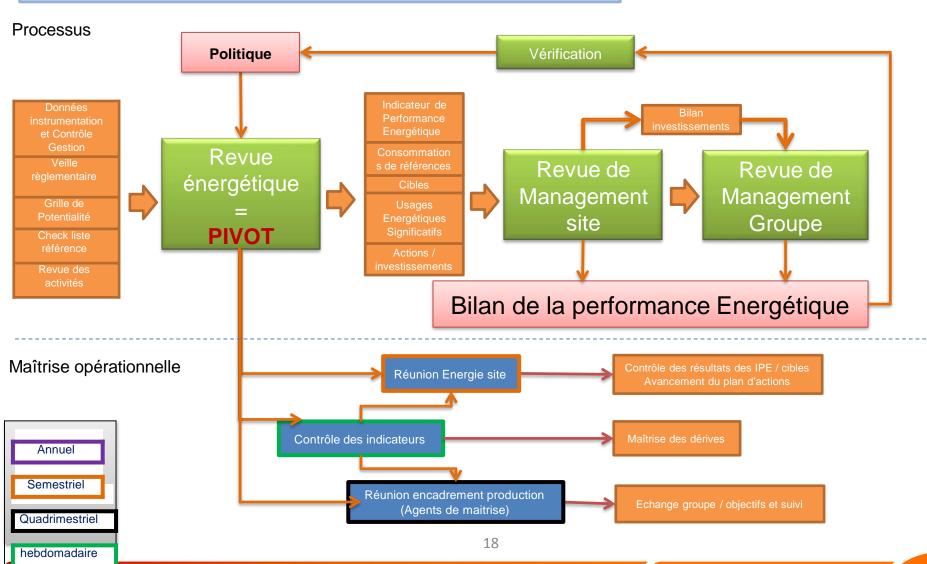
- Selon la structure de l'organisme, équipe Energie peut aller jusque une dizaine de personnes
 - On a créé une équipe composée de 4 à 5 personnes dédiées à l'énergie. Ses missions :
 - assurer la disponibilité des systèmes énergétiques en assurant les meilleures performances énergétiques,
 - assurer les relations fournisseurs, le plan d'investissement, l'étude des dérives, le pilotage au quotidien. »

Michel DA SILVA, Responsable Énergie GSK - I 400 salariés - Produits pharmaceutiques

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie



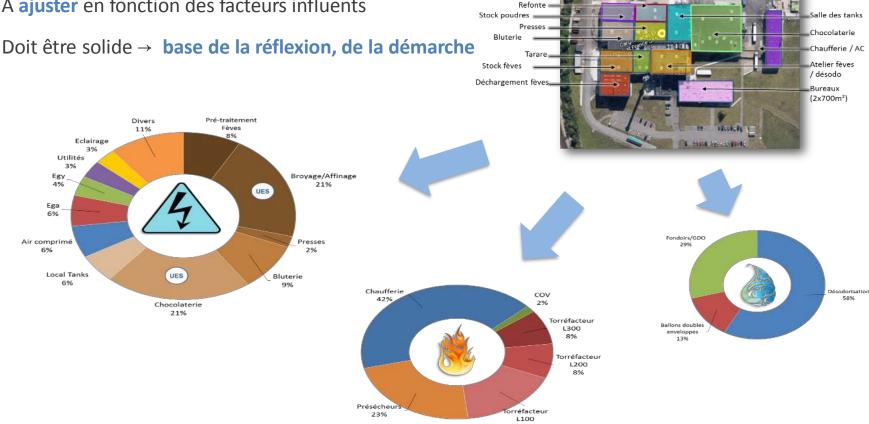
Planification énergétique





Revue Energétique : Situation Energétique de Référence (SER)

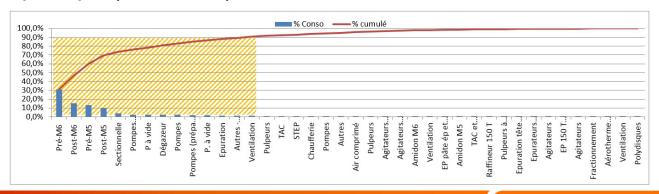
- Cartographie énergétique (audit énergétique)
- A affiner au fur et à mesure de la démarche
- A ajuster en fonction des facteurs influents





Revue Energétique : Usage Energétique Significatifs (UES)

- **Déterminés** sur la base de la SER :
 - Grille/matrice de cotation → prise en compte (attention à être factuel dans les critères de notation):
 - o du poids de la consommation de l'usage,
 - o du potentiel de gain tant au niveau technologique que managérial
 - des non-conformités réglementaires,
 - des projets à venir,
 - o etc
 - PARETO (80/20) → prise en compte de la seule consommation





Revue Energétique : Indicateurs de Performance Energétique (IPE)

• Liste la plus exhaustive possible des facteurs influents :

Statiques = « qui ne varient pas habituellement »

Ex: taille d'une installation, nombre d'équipes, gamme de produits, horaires de travail, etc

• Pertinents = « soumis à des variations courantes » <u>Ex</u>

: conditions météo, production, etc

Analyse de ces facteurs → corrélation sur une période suffisamment représentative

• Définition d'indicateurs permettant de suivre la performance énergétique d'un UES : utiles au

pilotage, compréhensibles, fiables

Ecart à une référence = (Conso actuelle - Conso Réf) / Conso Réf

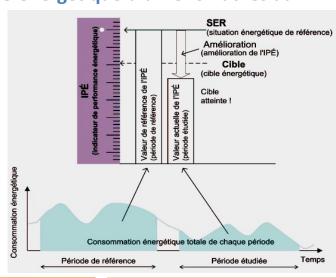
Global kWh/T_{vendue}, kWh/T_{brute}

Production de vapeur : $\eta_{chaudière}$ (%), kWh_{PCI} /t_{Vapeur}

Air comprimé : kWh /Nm3

Éclairage: kWh / m²

Chauffage bât : kWh / DJU





Plans d'actions : un outil de travail et de suivi

- **Hiérarchiser** les actions liés aux UES : définir les critères tels que ROI, difficulté action, type action, possibilité de déploiement à plus grande échelle, etc
- Améliorer le plan de mesurage est une action!
- Définir des objectifs
- Intégrer systématiquement la vérification de l'efficacité des actions (CPE, compteurs, etc)
- Indiquer les délais, le responsable
- Le cas échéant, reprendre les actions définies dans un audit énergétique préalable



Mesures

« On ne gère bien que ce que l'on mesure bien »

Identifier les données nécessaires

- Plan de mesurage : synoptique des comptages en place et mise à jour des besoins
- Plan de collecte des données : facteurs pertinents, statiques, consommations énergétiques, critères opérationnels des UES, données utiles au plan d'actions, etc
- S'assurer que les moyens de mesures permettent de calculer correctement les consommations, les facteurs pertinents, les IPE

Assurer la fiabilité des mesures

- Etablir les listes des comptages avec dernière date de vérification
- Suivi des moyens de mesure
- Vérification des cohérences des valeurs mesurées

Enregistrer

- Planifier les **fréquences des relevés** de mesures
- Utilisation d'une gestion centralisée, de supervisions



Compétences, formations, sensibilisations

Compétences, formations et responsabilités

- Liste exhaustive des personnes et sous traitants concernés
- Etablir leurs compétences et responsabilités en matière d'énergie (ex: autorisation utilisation, arrêts machines, habilitation, expériences professionnelles, etc..)
- Plan des besoins en formation en matière d'énergie

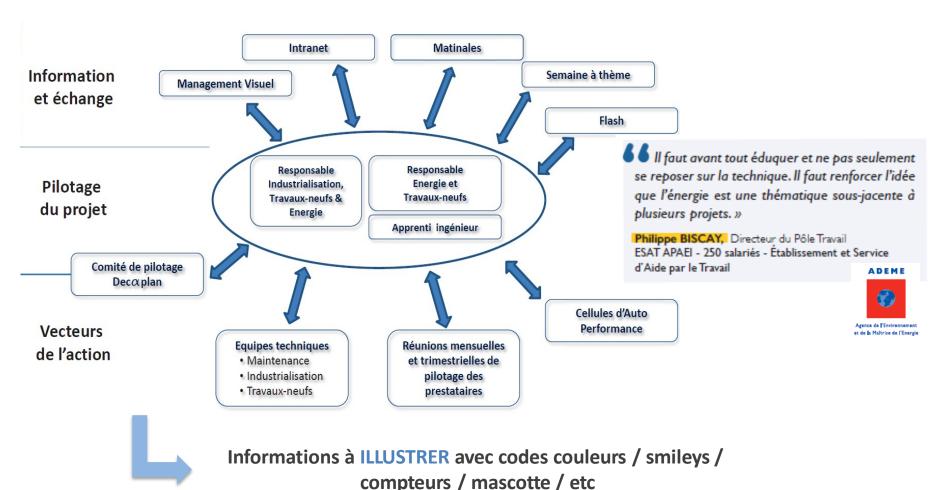
Sensibilisations

- Respect de la politique énergétique
- Rôle de chacun pour atteindre les objectifs fixés
- Effets bénéfiques du SMé
- Impacts des activités de chacun sur la performance énergétique
- → Travail à réaliser notamment avec le **service RH**



Communication

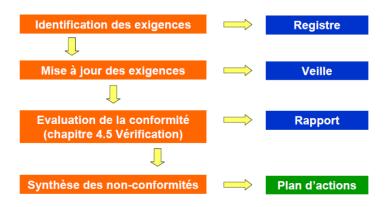
Dispositif de communication descendant, ET <u>ascendant</u> = **Participation « active »**

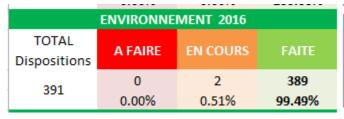


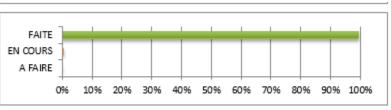


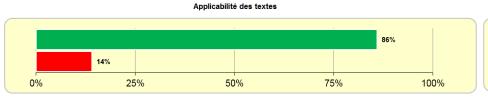
Veille réglementaire

- Sous-traitée
- Le cas échéant, analyse et prise en compte des non-conformités dans la démarche













Maîtrise opérationnelle / Réalisation des activités opérationnelles

Identifier les moyens

- Plan de comptage
- Enregistrements des relevés (rondes ...)
- Planification de la maintenance préventive (non curative)
- Planification des contrôles réglementaires
- Listes des consignes
- Suivi et gestion des contrats

Gérer

- Fichier de gestion des énergies : prise en main de la revue énergétique
- Analyse des consommations par rapports à celle prévue
- Analyses des écarts par rapport aux consignes prévues
- Critères opératoires des processus liés aux UES

Enregistrer

• Liste des évènements énergétiques majeurs



S'assurer de la présence d'une culture ENERGIE : connaissance du système ISO 5001



Conception et Achats

Conception

- Intégration des critères de performance énergétiques dans l'ingénierie des projets, prise en compte des projections sur l'évolution des besoins
- Validation du responsable énergie pour les critères énergies
- Enregistrements des études pour suivis des performances attendues
- Veille technologique, normative et tarifaire

Achats Services, Energies, Equipements

- Intégration des critères énergétiques dans les critères d'achats
- Communiquer sur les critères énergétiques lors des demandes de prix aux fournisseurs
- Analyse des contrats énergies => groupe
- A prendre aussi en compte pour des services type contrats de maintenance
- Idée de ne pas forcément tout remplacer à l'identique → prise en compte des nouveaux besoins de l'usine, des nouvelles technologies, etc



Revue de management : implication de la direction

Données d'entrée

- Suivi des plans d'action des revues de management précédentes
- Politique énergétique
- Revue de la performance énergétique prévue et des IPE
- Résultats de l'évaluation de la conformité par rapport aux exigences légales et autres
- Résultats des audits du SMé et du plan d'action correspondant
- Recommandations d'amélioration

Données de sortie

- Décision ou action relative aux modifications
- Performance énergétique et de la politique énergétique
- Consommation de références et des IPE
- Objectifs et cibles
- Affectations de moyens
- → Généralement, fait **annuellement**, en même temps qu'un comité de direction



Audit interne

- Souligne de nouveau l'importance de l'implication de la direction
- Peut être sous-traitée → permet alors un regard neuf sur le système et son intégration dans l'entreprise
- A réaliser suffisamment en amont de l'audit de certification, de façon à avoir le temps de mettre en place les actions correctives des dérives constatées

On n'est pas forcément bon en performance énergétique au moment de l'audit.

La mise en œuvre du SMé permet justement d'atteindre cet objectif sur le moyen/long terme.



NOTION D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

L'EFFICACITÉ

à cœur



Présentation démarche ISO 50001

© UP Avrillé/ C. PASTOL, 2018 Sous les réserves d'usage.

UTILITIES PERFORMANCE

de la Performance énergétique et du Cycle de l'eau

